

VU et APPROUVÉ
GAP, le 11 JUIN 2026

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

Le Chef de l'Unité
Filières Agricoles et Faune Sauvage



Guillaume HENCK

Direction Départementale des Territoires Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical
du 19 mai 2026 à la Mairie de Château-Ville-Vieille

L'An deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil Syndical de l'**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE** de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le onze mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Michel MOUTTE**, Président.

PRESENTS : MOUTTE MICHEL, PONCET JEAN-LOUIS, BERTHIER ROMAIN, PETINARAKIS DOROTHEE (SUPPLEANTE COMMUNE), RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE.

ABSENTS : JOUBERT LAURENT (POUVOIR A BERTHIER ROMAIN), PUECH JULIE (POUVOIR A PETINARAKIS DOROTHEE), MONNET CHRISTOPHE (POUVOIR A MOUTTE MICHEL), HUMBERT ROGER.

SECRETAIRE DE SEANCE : PONCET JEAN-LOUIS.

MEMBRES EN EXERCICE : 8

Présents / représentés : 8

Dont pouvoirs : 3

Suffrages exprimés : 8

ORDRE DU JOUR :

- Election du Président et du Vice-Président.
- Approbation de l'extension du périmètre de l'AFP validée par l'Assemblée Générale du 21/04/26.
- Questions diverses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Election du Président et du Vice-Président

Michel MOUTTE, Président sortant indique qu'il y a lieu de procéder, suite au renouvellement des membres des deux collèges constituant le Conseil Syndical de l'AFP de Château-Ville-Vieille en mars et avril 2026, à l'élection du Président et du Vice-Président conformément aux statuts de l'AFP.

Monsieur Michel MOUTTE procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour de scrutin pour l'élection du Président :

Nombre de bulletins : 8

A déduire bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

MOUTTE Michel : huit voix

MOUTTE Michel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président.

Monsieur MOUTTE Michel prend la présidence de l'assemblée et procède à l'élection du Vice-Président.

Deuxième tour de scrutin pour l'élection du Vice-Président :

Nombre de bulletins : 8

A déduire bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

RANDU Franck huit voix

RANDU Franck est proclamé Vice-Président.

Michel MOUTTE et Franck RANDU remercient les membres du Conseil Syndical pour le renouvellement de leur confiance.

Approbation de l'extension du périmètre de l'AFP validée par l'Assemblée Générale du 21/04/2026

Vu la délibération n°2026 - 42 du Conseil Municipal de Château-Ville-Vieille en date du 02 avril 2026 donnant un accord de principe en vue de l'agrandissement du périmètre de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille et d'y intégrer les parcelles communales nommées ci-dessous ;

Vu le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille en date du 19 avril 2026 ; Assemblée durant laquelle le projet d'extension de l'AFP 2026 a été approuvé à l'unanimité ;

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical qu'en vue du projet d'extension du périmètre de l'AFP sur des parcelles communales, et après l'accord du Conseil Municipal de Château-Ville-Vieille ainsi que l'approbation de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil Syndical doivent à présent donner leur accord.

Cette extension de **203 ha 69 a et 87 ca** comprendrait les parcelles communales suivantes :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface
D	042	Coste Arnaude	3 ha 9080
D	043	Coste Arnaude	17 ha 6400
D	044	Coste Arnaude	2 ha 2045
D	045	Coste Arnaude	2 ha 7720
D	048	La Coste du Cros	69 ha 4870
D	060	Les Deymettes	5 ha 3390
D	900	Le Sellard	9 ha 1878
D	901	Les Femes	1 ha 6472
D	941	La Charfarelle	2 ha 5200
D	942	La Charfarelle	10 ha 3940
D	943	La Charfarelle	9 ha 0222
V	001	Serre La Souche	52 ha 8700
V	003 - Partie	Les Ayres	1 ha 1870
V	004 - Partie	Bonardel	1 ha 5400
V	005 - Partie	Platenq	0 ha 1600
V	012	Serre La Souche	13 ha 8200

TOTAL	203 ha 6987
--------------	--------------------

Il est à noter que l'extension ne dépassant pas 7% de la surface actuelle de l'AFP, qui est à ce jour de 3 265 ha 54 a 53 ca, la procédure d'extension est exemptée d'enquête publique.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **DONNE** son approbation sur l'agrandissement du périmètre de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille et d'y intégrer les parcelles communales sus nommées.

Questions diverses

Aucune question diverse.

Séance levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,
PONCET Jean-Louis.



Le Président,
MOUTTE Michel.




